

POURQUOI UN TEL PARCOURS ?

L'activité physique joue un rôle essentiel pour la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie. Elle contribue à la prévention de nombreuses maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, cancers, maladies psychiatriques...) mais aussi à leur prise en charge. C'est un outil thérapeutique essentiel dans de nombreuses maladies chroniques pour ralentir l'évolution, prévenir les complications et les récidives. Elle aide également à maintenir l'autonomie lors de l'avancée en âge..

QUELS PATIENTS

Tous les patients atteints d'une pathologie chronique ou d'un état de santé pour lequel l'activité physique a montré des effets bénéfiques pour la santé.

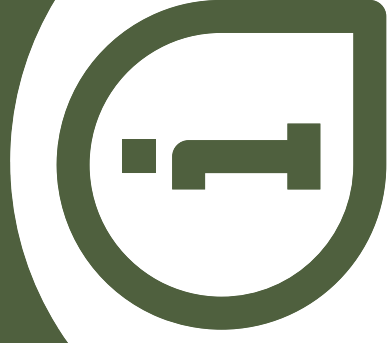
 **Gratuité** du parcours pour le patient

NOUVEAU

Depuis 2025, une de nos masseuses-kinésithérapeutes s'est formée à l'activité physique adaptée pour les patientes atteintes d'un cancer du sein.

Un parcours réservé à ces patientes se met en place !

○○○○



POUR INTÉGRER LE PATIENT AU PARCOURS

Une fois la prescription faite, le médecin (ou le patient) peut contacter la coordinatrice de la CPTS du Perche. C'est elle qui coordonne le parcours patient et informe les patients des dates et des différentes étapes du parcours.



CONTACTS

Stéphanie ALBERT

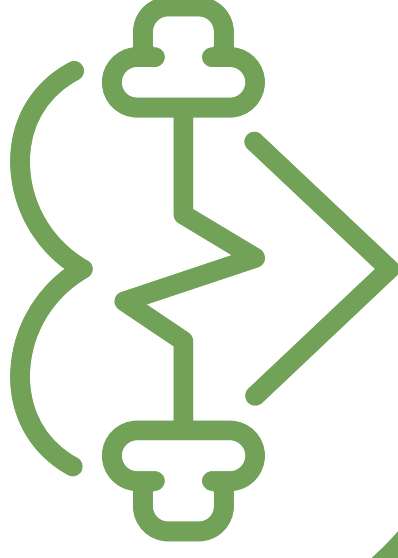
Coordinatrice de la CPTS du Perche



Tel : 06 76 84 70 91



coordination@cptsduperche.fr
cpts-du-perche@cvl.mssante.fr



PARCOURS SPORT SANTÉ DANS LE PERCHE

Le parcours permet de coordonner l'intervention de professionnels de santé libéraux et des associations sportives du territoire pour permettre au patient de se remobiliser en toute sécurité et de manière durable.

Il ne se substitue pas à une prise en charge en kinésithérapie et entre dans un parcours de soins.



SÉCURISANT

C'est une passerelle qui permet au patient de se remobiliser dans un cadre rassurant : bilan individuel, encadrement par des masseurs kinésithérapeutes, petit nombre de personnes....



LOCAL ET PARTENARIAL

Le programme a été construit avec des partenaires locaux et se pérennise.

Les professionnels de santé qui animent les sessions exercent sur le territoire. Le programme s'articule avec les associations sportives locales permettant d'envisager une adhésion future et donc un maintien de l'activité physique au delà du parcours.

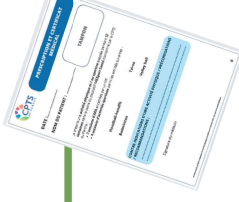


SOCIAL

Les patients n'ont pas l'appréhension d'intégrer un groupe déjà existant, ils débutent et suivent le parcours tous ensemble. De même, lorsqu'ils s'initient à l'activité de l'association sportive, ils le font avec leurs co-partenaires du parcours ce qui les encourage.

1- PRESCRIPTION MÉDICALE

Le médecin spécialiste ou généraliste prescrit au patient le parcours sport santé et transmet ses coordonnées à la coordinatrice de la CPTS.



2- BILAN INITIAL PAR LE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Le masseur kinésithérapeute évalue individuellement les capacités physiques et définit avec le patient ses objectifs.



3- SESSIONS COLLECTIVES SPORT SANTÉ

Le masseur kinésithérapeute encadre les sessions du parcours pour sécuriser les patients et les rassurer sur les bons mouvements.



4 - INITIATION VERS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU TERRITOIRE

La CPTS a un partenariat avec 4 associations qui ont un éducateur formé à l'Activité Physique Adaptée (ou en cours de formation) pour que les patients testent des activités sportives.



5- BILAN FINAL

Le masseur kinésithérapeute ré-évalue individuellement les capacités physiques et mesure l'atteinte des objectifs.